

S'engager pour le retour à l'emploi

L'ORP s'engage afin de permettre au demandeur d'emploi de trouver rapidement et durablement un travail

Comment?

- En garantissant une **inscription rapide**, étape indispensable avant l'examen de son dossier d'indemnisation par la caisse de chômage
- En procédant à un **bilan diagnostic** permettant de personnaliser son suivi
- En apportant un **soutien régulier** dans ses démarches visant à retrouver un emploi
- En proposant les **mesures adéquates** pour favoriser son retour à l'emploi

L'ORP est l'interlocuteur privilégié et l'employeur du demandeur d'emploi durant sa période de chômage

Le demandeur d'emploi s'engage de manière active à trouver un emploi le plus rapidement possible

Comment?

- En **investissant** du temps et de l'énergie dans sa **recherche d'emploi** : il démarche, il postule, il relance ses interlocuteurs
- En étant **mobile** géographiquement et professionnellement
- En étant **joignable** dans les 24 heures et **disponible** pour se rendre à un entretien d'embauche
- En se présentant aux **rendez-vous** et en respectant **les délais et les instructions** fixés par son/sa conseiller-ère en personnel

Le demandeur d'emploi est le principal acteur de son retour sur le marché du travail